

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020**

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire :
neant

• Désignation des délégués aux syndicats de commune

Syndicat Intercommunal du Transport Sud Essonne

Titulaire : Myriam REBUT suppléante : Annie LEPAGE

Syndicat Intercommunal de l'Energie du Grand Etampois (SIEGE)

Titulaire : Manuel OURMIAH Suppléant : Alain GAUCHER

Syndicat Intercommunal des 4 Rivières et des Portes de la Beauce (S.I.4.R.P.B.)

Titulaires : Yves GAUCHER et Josiane MARTY Suppléants : Annie LEPAGE et Vincent RAULLET

Syndicat Intercommunal de la Juine et ses Affluents (SIARJA)

Monsieur le Maire informe que ce point à l'ordre du jour est nul et non avenue car les délégués au SIARJA sont désignés par la C.A.E.S.E.

Syndicat Intercommunal d'enlèvement des déchets de la Région d'Etampes (SEDRE)

Monsieur le Maire informe que ce point à l'ordre du jour est nul et non avenue car les délégués au SEDRE sont désignés par la C.A.E.S.E.

• Désignation des membres de la C.A.O. commission d'appel d'offres

Ont été proclamés à l'unanimité membres de la Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : Madame Sylvie BRUNET et Messieurs Fabrice JAOUEN et Manuel OURMIAH

Suppléants : Mesdames Danielle PECHIN, Odile-Marie TOMBARELLO et Madame Josiane MARTY

• Création et désignation des membres aux commissions communales

Commission Urbanisme - Travaux - Environnement - Développement durable : Jacques HARDOUIN - Vincent RAULLET - Alain GAUCHER - Fabrice JAOUEN - Christophe THIRION - Odile-Marie TOMBARELLO - Karelle HARDY - Yann GIRARD - Michaël COATES - Manuel OURMIAH

Commission finances - Economie – Santé : Fabrice JAOUEN - Manuel OURMIAH - Annie LEPAGE - Josiane MARTY - Danielle PECHIN - Cécile FLEUTOT-SANCIER - Odile-Marie TOMBARELLO **Commission Animation - Associations - Sports - Jeunesse - Culture - Communication** : Michaël COATES - Danielle PECHIN - Cécile FLEUTOT-SANCIER - Myriam REBUT - Odile-Marie TOMBARELLO - Marine BOIVIN - Sylvie BRUNET - Vincent RAULLET - Josiane MARTY Karelle HARDY

• Délégation donné à un conseiller municipal chargé du développement durable (art.2122-18 du C.G.C.T.)

Délibération annulée

• Désignation des membres au C.C.A.S.

la liste n°1 : 5 élus Annie LEPAGE - Marine BOIVIN - Cécile FLEUTOT-SANCIER - Danielle PECHIN - Sylvie BRUNET Ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés membres du Centre Communal d'Action. **liste n°2 : 01 élus** Josiane MARTY

Sont nommés parmi les personnes non élues : Alain BEAUVARGER – Lionel DEBELLE - Danièle BOUTEUIL - Jacqueline PINON - Jeannine BOUDET - Michèle TAILLANDIER

• **Désignation des membres à la caisse des écoles**

Représentant le Préfet : Cécile FLEUTOT-SANCIER. Pour siéger au Conseil d'Administration : Annie LEPAGE et Michaël COATES. Il proposera au Conseil d'Administration la candidature de Madame Myriam REBUT, de la directrice de l'école élémentaire Florence OURMIAH et de la Directrice de l'école Maternelle Laure PENOT.

VOTE : unanimité

• **Désignation des membres à la commission de contrôle des listes electorales**

Karelle HARDY - Yann GIRARD - Patrick LASNIER - Vincent RAULLET - Josiane MARTY

• **Désignation des membres à la commission de sécurité**

Délibération annulée

• **Désignation des représentants auprès de la CLECT**

Fabrice JAOUEN titulaire et Yves GAUCHER suppléant

• **Confirmation des commissaires à la commission communal des impôts directs**

Délibération annulée

• **Désignation de délégués à la commission finances de la C.A.E.S.E.**

Fabrice JAOUEN titulaire et Manuel OURMIAH suppléant

• **Désignation de délégués à la commission culture de la C.A.E.S.E.**

Danielle PECHIN titulaire et Alain GAUCHER suppléant

• **Admission en non valeur de taxes d'urbanisme**

PC 013 M. MERT Refus unanime pour un montant de 8033 €

• **Budget O.C.C. intégration maison Charpentier**

• **RIFSEEP** Annule et remplace 2018-04-010 car intégration des indemnités de régies article 3 critères part fixe

• **Conseil municipal : règlement intérieur**

• **Formation des élus : fixation des crédits affectés**

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, les organismes de formations doivent être agréés

• **Formation des élus : approbation du règlement intérieur**

Il décline en trois grands points les Dispositions générales avec rappel du droit à la formation, les modalités pour bénéficier du droit à la formation et les Modifications du règlement intérieur pouvant être demander sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée délibérante.

Disponible en mairie

• **Engagement dans la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau seine-Normandie.**

En signant la présente déclaration, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, la commune de Saclas s'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique et assure, sur son domaine et sur son territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

• **Demande de subvention dans le cadre du programme PAPI** (programme d'actions de prévention des inondations)

la commune, dans le cadre du PAPI, peut porter un diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments communaux inondés lors de la crue de mai-juin 2016 (la mairie et le bureau de poste). Ce diagnostic a pour objectif d'identifier les actions à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et est subventionné par le Fonds Barnier et par le Conseil Départemental de l'Essonne à hauteur 80%. Autorisation est donné à M le maire à entreprendre les démarches nécessaires afin d'établir ce diagnostic et solliciter une subvention.

• **Autorisation de signature de la convention France services et maison de services au public et demande de subvention**

Le maire est autoriser à signer cette convention de partenariat avec la préfecture et à solliciter une subvention au titre du dispositif france services et maisons de service au public renouvelable chaque année et ce pendant toute la durée de validité de la convention.

• **Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil**

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. le Maire est donc autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nous vous rappelons que vous pouvez obtenir la copie intégrale du compte-rendu du Conseil Municipal auprès de l'accueil ou sur le site Internet de la Mairie

